



LE PRESIDENT

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE : RESULTATS CCM-EVOLUTION**

Date et Lieu : 9 juin 2022 au siège du CCM-Côte d'Ivoire

Heure de début : 9 h 35 min

Heure de Fin : 12 h 15 min

Présence Effective : 24 Personnes

Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange

Quorum :

17 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public :	04
Nombre de Personnes du Secteur Privé :	03
Nombre de Personnes de la Société Civile :	05
Nombre de Personnes des Populations Clés :	01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux :	04
Nombre de Personne des PR :	00
Equipe Pays du Fonds Mondial :	00
LFA :	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :	06
Membres du Comité de Suivi Stratégique :	00
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) :	01

Préambule :

Le Secrétaire Permanent, Dr. SANGA, a annoncé l'atteinte du quorum à 17/ 25, après quoi, il a présenté l'agenda qui va traiter exclusivement des résultats du CCM-Evolution après l'investigation du consultant Monsieur Abdoulaye KI. La Place a été laissée à Madame Bougeard de l'Ambassade de France pour la vérification du « Conflit d'Intérêt »

A sa suite Mme la Présidente a souhaité la bienvenue à tous les membres du CCM-Côte d'Ivoire qui ont effectué le déplacement pour cette AG.

1. Gestion des cas de conflit d'intérêt

Au nom de tous les partenaires, Mme BOUGEARD de l'Ambassade de France a demandé à tous les membres présents de bien vouloir déclarer tout éventuel cas de conflit d'intérêt relatif à l'ordre du jour de la rencontre.

Aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément à l'ordre du jour de la réunion.

2. Présentation des résultats

Ce point a été développé par le consultant Monsieur Aboulaye KI. Mais avant la parole a été donnée à Madame VERONICA responsable du CCM-Hub à Genève qui en a profité pour saluer tous les acteurs et félicité le CCM-CI pour tous les efforts accomplis pour se hisser à ce niveau de satisfaction actuelle.

CONTEXTE

En effet le CCM-Evolution est un projet approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds mondial qui permet d'évaluer les ICN en identifiant les gaps à renforcer pour améliorer leur fonctionnement. Cette évaluation aboutit à la définition consensuelle d'activités à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs.

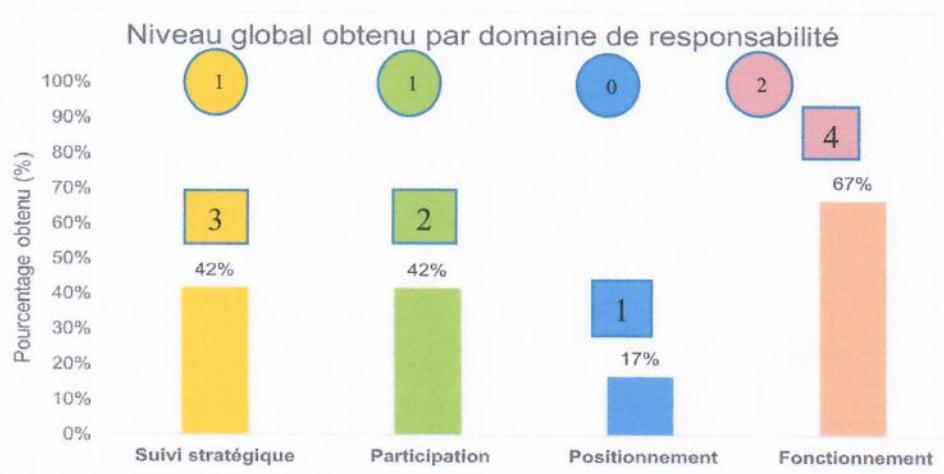
La méthodologie convenue pour la présentation était de recueillir les questions et réactions de tous les participants après l'exposé du consultant. Le consultant a, pour commencer, situer le contexte en soulignant que le FM investit dans des stratégies pour éradiquer le VIH, la tuberculose et le paludisme, tout en renforçant des systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS).

Dans ce contexte, les ICN sont un élément central de ce modèle. Elles assurent la gouvernance des programmes du Fonds mondial aux niveaux des pays et des régions afin d'orienter et de garantir l'impact des activités.

Ainsi, au terme de ce processus du projet des CCM Evolution (jusqu'à fin 2023) l'on devrait avoir : i) des Instances bien équipées, harmonisées aux structures nationales, ii) avec des Procédures rationalisées, centrées sur les résultats des investissements et iii) une gouvernance améliorée face aux défis sanitaires actuels et émergents.

L'exercice a consisté à mettre en place un comité composé des différents secteurs constitutif du CCM-CI pour valider les différentes étapes dudit processus, à questionner quatre domaines clés que sont le **suivi stratégique, la participation significative des groupes constitutifs le positionnement efficace de l'ICN et la mise en œuvre efficace des fonctions clés du Secrétariat des instances de coordination**,

RESULTATS GLOBAUX ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR LE PROJET



Les résultats montrent que des 4 domaines, le positionnement à un niveau de « 0 » (17%) et le fonctionnement un niveau de « 2 » (67%). Sachant que les niveaux sont cotés de 0 à 3. Ainsi les priorités vont de la plus importante à la moins importante : Le positionnement, la participation plus particulièrement celle de la société civile, le suivi Stratégique et le fonctionnement.

De ce qui précède, Les objectifs et activités prioritaires résumés dans le tableau ci-dessous, ont également été définis pour le renforcement des gaps identifiés.

Niveau de priorité	Domaines de responsabilité	Objectifs	Activités prioritaires	Commentaires
3	Suivi stratégique	Consolider les acquis du CCM en matière de suivi stratégique et améliorer le suivi des risques et des engagements de cofinancement	Accompagnement à distance pour former le responsable du suivi stratégique/de la transition et le comité de suivi stratégique	Prévoir en plus des sessions en ligne des sessions en présentiels
2	Participation	Renforcer l'engagement communautaire et améliorer la représentation de la société civile aux activités du CCM et aux procédures nationales	Former les représentants de la société civile avant et après les réunions de l'ICN	
			Formation aux outils et à l'analyse des données de suivi communautaire	
			Examiner la composition de l'ICN	
1	Positionnement	Développer et mettre en œuvre un plan de positionnement axé sur les trois phases principales (Connaissance, Coordination, Structure durable)	Cartographier les organes et plateformes existants de gouvernance de la santé (consultant local)	
			Élaborer des options de positionnement et un plan stratégique de positionnement (consultant local)	
			Allouer un accompagnement international afin d'examiner régulièrement la mise en œuvre du plan de positionnement	
4	Opérations	Consolider le rôle de gouvernance du CCM	Examiner les documents cadres et les aligner sur les principes du modèle évolué	
			Former les membres de l'ICN en matière de direction et gouvernance éthiques	
			Mettre en œuvre la gestion des résultats du secrétariat de l'ICN	
			Procéder à l'orientation de l'ICN	

Les échanges qui ont suivi ont mis l'accent sur deux points majeurs : i) le point sur le conflit d'intérêt dans les différents organes du CCM-CI et ii) le positionnement de l'ICN.

Le premier point a été discuter et on retient que les directives du FM stipulent et accordent « Un seul conflit d'intérêt par groupe constitutif. Or au sein du CCM-CI, il existe des cas de conflit d'intérêt dans le BE avec la présence du RIP+, dans le Comité de suivi stratégique à savoir l'ANADER et le COSCI et dans l'AG dans 2 secteurs (1 siège pour le secteur public-MSHP et 5 sièges pour le secteur non gouvernemental- ANADER, ROLPCI, COLTMR, ARSIP, RIP+). Par ailleurs, l'instance est en plein dans le processus de renouvellement de ses membres conformément à son règlement intérieur et déjà il existe 2 cas de conflit d'intérêt (COLTMR et le ROLPCI). Sur ce point il ressort que

- 1- Le CCM-CI se rapprochera dans les meilleurs délais des autres ONG pour les orienter sur cette position.
- 2- Une fois le processus terminé et selon le contexte du pays, le CCM-Hub par le biais de Madame VERONICA fera un arbitrage pour réduire au mieux les cas de conflits d'intérêt.

Le deuxième point sur le positionnement de l'ICN : de l'exposé du consultant et les échanges révèlent qu'il est important et urgent de penser le repositionnement du CCM-CI pour lui permettre de bien exercer ses prérogatives. Pour ce faire, le plan d'action prévoit une Assistance Technique pour conduire cette phase afin d'éclairer la prise de décision.

Ces clarifications faites, le consultant a abordé le point des prochaines étapes

PROCHAINES ETAPES

Les prochaines étapes se résument en 4 points :

1. Le consultant communique le résultat du processus de détermination du seuil/de l'orientation au Fonds mondial.
2. Après l'orientation, le Fonds mondial valide le seuil et les interventions et confirme le montant de fonds supplémentaires disponible, et les transmet au CCM pour approbation des membres du CCM par courriel (2 semaines).
3. Le Secrétariat de l'instance s'appuie sur les interventions validées pour réaffecter le plan de travail chiffré et le présenter au Bureau Exécutif.
4. Le Secrétariat de l'instance soumet l'approbation au Fonds mondial et reçoit en retour une lettre de mise en œuvre pour les fonds supplémentaires

Le point 1 étant réalisé, le point 2 le sera dans un délai de 2 semaines. Les autres points feront l'objet de validation/approbation par le BE et l'AG.

A sa suite, aucune réaction n'a été faite. Le Secrétaire Permanent est donc passé à l'endossement des résultats de l'évaluation du CCM-CI.

Ainsi, le vote qui a suivi les échanges a porté sur l'approbation des résultats du CCM Evolution sous réserve de la clarification et le traitement des deux points que sont :

- 1- **Le Conflit d'intérêt** où le CCM-CI est engagé dans son processus de renouvellement et les actions seront prises pour minimiser au mieux cette situation avec les orientations du CCM-Hub.
- 2- **Le Positionnement** où le CCM-CI devra s'assurer de ne pas s'engager dans des plateformes qui ne fonctionne pas et que les propositions du CCM-CI devront être bien éclairés sur la base de toutes les analyses qui seront faites par les Assurances Techniques.

Le résultat du vote a donné :

Oui pour l'endossement / approbation des résultats : 14

Contre l'endossement / approbation des résultats : 01

Abstention à l'endossement / approbation des résultats : 01

Non Votant : 01

RECOMMANDATIONS

- Transmettre le Draft du PV aux membres pour validation
- Recueillir les endossements à l'aide du fichier et le transmettre au FM

Rédigé le : 12 juin 2022

Validé par l'AG le 27 juillet 2022

Dr. AMETHIER Solange

